

LA RÉGLEMENTATION CONCERNANT LE TRANSPORT DE DÉCHETS D'AMIANTE PAR ROUTE

(obligation réglementaire suivant le chapitre 1.3 de l'ADR)

Version du 2.12.2021

► **Cette formation est destinée :**

- à l'encadrement et aux opérateurs impliqués dans les opérations de conditionnement, de chargement, d'expédition et de transport de déchets d'amiante

► **Pré-requis :** aucun

► **Objectifs pédagogiques :**

- organiser un transport de déchets d'amiante conformément à la réglementation ADR ;
- renseigner un BSDA (Bordereau de Suivi des Déchets dangereux contenant de l'Amiante) ;
- emballer correctement les déchets d'amiante ;
- contrôler un véhicule avant chargement ;
- répondre aux obligations de formation du chapitre 1.3 de l'ADR.

► **Programme :**

- cadre réglementaire, obligations de l'emballleur, de l'expéditeur et du chargeur (0h15) ;
- différentes classifications de l'amiante, disposition spéciale 168 (0h30) ;
- conditionnements (instructions d'emballage, dispositions spéciales, agrément, marquage, étiquetage) (0h30) ;
- cas des déchets routiers et des déchets après sinistre conditionnés en conteneur-bag (0h15) ;
- documents administratifs obligatoires avec présentation du BSDA (0h15) ;
- matériel de transport (conformité, équipements, signalisation) (0h30) ;
- contrôles obligatoires avant chargement (0h15) ;
- exemptions du chapitre 1.1.3.6 (0h30).

► **Méthodes & moyens pédagogiques :**

- remise d'un support permettant la prise de notes, travail sur documents.
- validation des acquis par Questionnaire à Choix Multiples final avec correction (0h30)

► **Durée :** 3,5 heures

► **Lieu :** formation intra entreprise

► **Admissibilité :** 1 mois en moyenne après conventionnement

► **Animation :** Bruno JACQUIER*

Contact : 06 76 88 56 93 / cfe-environnement@club-internet.fr

Formation accessible aux personnes handicapées

► **Tarif :** à partir de 760 € HT + frais de déplacement

*Organisme de formation n° 82690728469 référencé DATA DOCK **

Conseiller à la sécurité pour le transport des matières dangereuses par route depuis 2001 (certificat n° 00935), ingénieur de l'Ecole Supérieure de Chimie Physique Electronique de Lyon, ancien responsable d'un centre de traitement de déchets dangereux industriels et ménagers.